

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,

Absent excusé : Clément JACQUEMZOZ (pouvoir à Michel FORAY),

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout de trois points à l'ordre du jour concernant l'état d'assiette 2018 des coupes de bois, les travaux d'assainissement du bâtiment de la mairie et la succession de Monsieur ALBERTO.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2017 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2016 :

Conformément à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 et à l'article L.2224-5 du Code Général de Collectivités Territoriales, le Maire présente le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, ce document, qui sera également mis à disposition du public.

Transfert de la compétence « eau » :

Les cabinets d'études Hydratec et de conseils CALIA ont réalisé un état des lieux sur le territoire de Cœur de Savoie afin d'étudier le transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes, optionnel en 2018 et obligatoire en 2020.

Le Syndicat des Eaux de La Rochette est favorable à l'intégration de la commune de La Table d'ici 2020. Les modalités d'adhésion n'ayant pas été définies, les membres du Conseil Municipal, après débat, souhaitent attendre les orientations politiques en rapport avec la loi Notre avant de prendre une décision.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU S.D.E.S. POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Jean CAILLET a réalisé le diagnostic complet de l'éclairage public sur la commune : état des lieux, plans, consommation annuelle, etc.. Il a dénombré 15 coffrets et 80 lampes.

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDÉS) finance la pose de luminaires énergétiquement performants et d'horloges astronomiques à hauteur de 300 € par dispositif, soit environ 70 %.

Le montant minimum subventionnable est de 5 000 € H.T. par dossier de travaux.

Des devis ont été réalisés pour le remplacement de 6 coffrets avec horloges astronomiques et de 3 luminaires. Cependant, le coût total est inférieur au seuil minimum demandé.

Le Conseil Municipal réfléchit sur des travaux complémentaires et sur la possibilité d'autres financements.

4 - REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES 2017 :

4 entreprises ont été consultées : EUROVIA, S.E.R. T.P.R., SIORAT et COLAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise S.E.R. T.P.R. de Frontenex pour un montant de travaux de 18 138 € H.T.

5 - VALIDATION DES NOUVEAUX PERIMETRES DU SITE NATURA 2000 « réseau de zones humides et alluviales des Hurtières - FR8201781 » :

Les sites Natura 2000 répondent à des critères spécifiques de rareté et d'intérêt écologique.

Le périmètre Natura 2000 « réseau de zones humides et alluviales des Hurtières - FR8201781 » a été modifié suite au recalage des limites sur celles du cadastre.

Ce nouveau périmètre a été validé par le COPIL du 29 mai 2006.

La commune de La Table est concernée par le site Natura 2000 « réseau de zones humides et alluviales des Hurtières - FR8201781 » pour le marais des Etelles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau périmètre Natura 2000 « réseau de zones humides et alluviales des Hurtières - FR8201781 ».

6 - AUGMENTATION CAPITAL SEMCODA :

Afin de permettre à la SEMCODA d'augmenter sa capacité d'autofinancement, celle-ci propose à la commune de participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 46 700 nouvelles actions d'une valeur de 325 € comprenant une valeur nominale de 44 € et une prime d'émission de 281 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la commune possède 843 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 39 actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

Le Conseil Municipal, ayant accepté la procédure d'augmentation de capital décrite, décide néanmoins, à l'unanimité, de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 27 avril 2017.

7 - ETAT D'ASSIETTE 2018 (COUPES DE BOIS) :

L'état d'assiette 2018 prévoit le martelage des parcelles 3, 6, 7, 19 et 23. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le martelage des bois de ces parcelles par l'ONF, opte pour une vente en bloc et sur pied des bois de ces parcelles (volume estimé 2251 m³), précise que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre, en accord avec la commune.

Lors de la vente de bois du 27 juin, les bois des parcelles 8 et 16 ont été vendus respectivement à Scierie de Savoie et à Monnet Sève.

8 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT DU BATIMENT DE LA MAIRIE, PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

Après consultation des entreprises, réalisée par Cristal Habitat en 2016, l'entreprise PMN T.P. a été retenue pour un montant de travaux de 19 304,17 € T.T.C. (offre réactualisée 2017). La part complémentaire de travaux imprévus (pour la mise à disposition d'une pelle avec brise roche) est estimée à 1 848,68 € T.T.C. Le coût total des travaux est de 21 152,86 € T.T.C.

Un dossier de demande de subvention a été déposé à l'Agence de l'eau par Cristal Habitat et a permis d'obtenir une aide financière de 9 000 €, ce qui diminuerait le coût de l'opération rapporté ainsi à 12 152, 86 € T.T.C.

La commune étant liée par un bail emphytéotique avec Cristal Habitat se terminant en 2022, le coût des travaux sera à sa charge à hauteur de 40 %, soit 4 861,14 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le coût des travaux et le plan de financement, dit que ces travaux ont été inscrits au budget primitif 2017, autorise le Maire à signer tout document afférent au financement de ces travaux.

Une réunion préalable à l'organisation du chantier est programmée le 10 juillet à 14h.

9 - SUCCESSION DE MONSIEUR ALBERTO :

Par acte d'huissier de justice reçu le 26 juin 2017, la commune a été mise en demeure de se positionner dans un délai de 2 mois sur la succession de Monsieur ALBERTO. N'ayant pas reçu l'inventaire de l'actif établi par le notaire en charge du dossier, le Conseil Municipal ne peut se positionner et décide de reporter cette question à l'ordre du jour du prochain conseil.

10 - QUESTIONS DIVERSES :

DOSSIER D'URBANISME EN COURS :

- Déclaration préalable de Mr Roger DURAND au Faud : abri bois ouvert sous balcon,

TRAVAUX :

- sécurisation du Villard : un plateau surélevé a été réalisé le 21 juin par l'entreprise SER TPR. La signalétique associée n'a malheureusement pas été placée en même temps que l'enrobé, malgré les relances de la mairie.
- expertise sinistre toit église : l'entreprise MERCIER est intervenue le 27 juin. Au vu des infiltrations constatées, il a été nécessaire de reprendre la jonction vers le mur.

- **barrière Pic de l'Huile** : un devis a été demandé à la serrurerie FRAISSE. La longueur du garde-corps est à revoir.
- **panneau route forestière des Parelles** : un panneau interdisant la circulation aux véhicules à moteur sera installé côté Verneil.
- **néons extérieurs mairie** : l'entreprise DSE installera un détecteur de présence.
- **cimetière** : un devis complémentaire a été sollicité à l'entreprise POCHAT qui a été intégré dans le dossier de subvention du Conseil Départemental pour la réfection du mur.
- **mesures de vitesse à l'Etraz** : le T.D.L. de Chambéry - Montmélian, à la demande de la mairie, a mis en place un compteur de vitesse au mois de mai dernier. Au vu des vitesses enregistrées, une demande de limitation à 50 km/h sera transmise à la Direction des Routes (CD 73).
- **sécurisation des Curtets** : les plateaux berlinois seront remplacés par des plateaux surélevés, subventionnés à 50 % par le mini-contrat du Castelet.

ENVIRONNEMENT :

- **tirs de blaireaux** : la D.D.T. a autorisé le tir des blaireaux sur la commune par le lieutenant de louveterie.

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- **Déploiement de la fibre** : la société AXIONE mandatée par le Département de la Savoie a établi un inventaire des lignes concernées par le déploiement de la fibre. Une priorité est donnée pour la couverture des zones blanches actuelles. La fibre sera déployée d'ici 2018 depuis Presle jusqu'au hameau des Landaz, permettant ainsi la desserte de La Martinette, La Serraz et Repidon.
- **Central téléphonique Orange au pic de l'Huile** : de nouveaux équipements ont été installés au Pic de l'Huile permettant une augmentation du débit internet depuis le 27 avril 2017.
- **Document unique** : le document unique des risques professionnels est en cours de réalisation par le Centre de Gestion de la Savoie en liaison avec la mairie.
- **Effectifs Ecoles** : 175 élèves sont répartis en 7 classes à l'école de Villard-Sallet, 41 à l'école de Presle et 31 à l'école du Bourget en Huile dont les effectifs sont en baisse.

ANIMATIONS :

- Exposition du 22 juin au 30 juillet 2017 sur le thème de la nature dans l'église avec de nombreux intervenants et animations.
- 20 Août : le traditionnel rassemblement « du 15 août » aura lieu le dimanche 20 août 2017.

Le prochain conseil est prévu le jeudi 20 juillet à 18h30.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Jean-François CLARAZ



L'arrêté préfectoral n° 2017-0854 en date du 30 juin 2017 limite les usages de l'eau en Savoie.

Sont interdits entre autres :

- le lavage des véhicules hors stations professionnelles,
- de 8h00 à 20h00 : l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés,
- le remplissage des piscines sauf 1^{ère} mise en eau.